

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Forêts communales, bilan 2025 et approbation du programme prévisionnel d'actions de l'ONF		<u>SEANCE DU 19.02.2026</u> <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. M. VUILLERMOZ <u>Secrétaire de séance</u> : D. JULLIARD <u>Pouvoirs</u> : G. LEGAY donne pouvoir à D. JULLIARD - M.C. COUTURIER donne pouvoir à P. ECAILLE
Date de convocation : 12.02.2026	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 20.02.2026	Présents : 7 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2026.02.003	Pouvoirs :2	

OBJET : GESTION PATRIMONIALE- Forêts communales, bilan 2025 et approbation du programme prévisionnel d’actions de l’ONF

Le technicien de l’ONF, Ludovic Rocchia, présente le bilan technique et financier de l’année 2025 pour la forêt communale.

En ce qui concerne les travaux inscrits au programme 2025, ont été réalisés les travaux divers d’entretien et la sécurisation d’arbres morts sur l’ensemble de la forêt, notamment au bord des pistes et le fauchage autour du chalet du Chalet, pour un total de 8 088,66 € HT. Les travaux d’entretien qui n’avait pas pu être menés en 2024, sur les parcelles D1, C1 et O2, ont été réalisés en 2025 pour un montant de 6 072,08 €HT (débroussaillage, peinture des liserés, bornes et repères). Les travaux sylvicoles sur la parcelle A1 ont été conduits pour un montant de 4 738,96 € HT, tandis que les travaux visant à favoriser le mélange de feuillus et de résineux prévus en 2024 et qui n’avaient pas pu être réalisés, ont été effectués en 2025 pour un total de 5 775,6 € HT.

S’agissant de l’exploitation et des ventes, le conseil a pris connaissance du bilan 2025, qui fait apparaître l’exploitation d’un volume de 2 131m³, uniquement des résineux. L’ONF a par ailleurs effectué des martelages comme prévu au programme, sur 3 814m³ de résineux. L’ensemble de ces bois a trouvé preneur. Seuls 193m³ de la parcelle 1 des Platières restent invendus. L’ONF propose de les mettre au catalogue permanent de manière à ce qu’ils soient consultables toute l’année.

A noter que le dépérissement se poursuit et que d’importants prélèvements ont eu lieu aux abords des pistes de ski afin de les sécuriser.

Financièrement, le bilan s’établit comme suit :

- 28 500,43 € en dépenses et 67 289,25 € en recettes, soit un bilan positif de 38 788,82 € (contre 11 184,144€ en 2024).

- Les dépenses se décomposent en travaux (24 675,3 €) et autres dépenses pour 3 825,13 € (frais de garderie, frais d'exploitation et de transport pour les cas où l'ONF exploite elle-même et vend le bois coupé, et suivi et montage du dossier Sylv'Actes).
- Les recettes en produit des ventes (57 434,74 €) et autres recettes pour 9 854,51 € (dont les produits divers comme la chasse, l'antenne relais de la Vattay, mais aussi deux subventions Sylv'Actes).

A noter que le bilan financier diffère des sommes inscrites au compte financier unique 2025, comme chaque année. En effet, il y a un décalage entre la vente de bois, qui intervient en fin d'année, avec en outre des facilités de paiement, dont les versements sont pour l'essentiel décalés en n+1, et une différence de méthode de comptabilité.

Le technicien de l'ONF présente ensuite le programme de travaux proposé pour 2026, joint en annexe à la présente délibération.

A l'issue de cette présentation ;

Considérant le bilan technique et financier présenté pour 2025 ;

Considérant les propositions de l'ONF pour 2026, assorties de leur localisation, telles qu'annexées à la présente délibération, pour un total de 27 630 € HT (13 670 € HT en fonctionnement et 13 960 € HT en investissement), sachant que, en matière forestière la commune récupère la TVA ;

Considérant qu'il s'agit de dépenses classiques d'entretien des infrastructures, d'entretien parcellaire, d'entretien des sentiers et d'amélioration de la forêt, cette année encore destinée à favoriser le mélange entre feuillus et résineux, souhaitable au vu des évolutions climatiques ;

Considérant que ce dernier type de travaux est susceptible d'être subventionné ;

Considérant les recettes attendues des coupes de bois et autres recettes forestières ;

Madame le maire propose d'adopter les actions soumises.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du bilan forestier 2025 ;
- Approuve le programme d'actions pour l'année 2026 soumis par l'ONF et joint en annexe ;
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2026 ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0

Abstention : / 0

Pour : / 9 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2026.02.003

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET